



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2012



Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique PEREZ, Maire.

<i>Présents :</i>	Mmes	Nathalie BLANCHET, Sylvie COUTEAU, Chantal DESBORDES, Marie-Paule JASMAIN, Cécile PRUD'HOMME
	MM.	Dominique PEREZ, Gilles BONNET, Hilaire CATTEAU, Jean-Pierre CHAUVIN, Michel DUMAIS, Damien FORESTAS, Éric MONTAUBAN
<i>Absent excusé :</i>	Mme	Isabelle GABORIAU absente excusée ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CHAUVIN
	M.	Éric GROLLAUD absent excusé ayant donné pouvoir à Michel DUMAIS
	M.	Guy ROBERT absent excusé ayant donné pouvoir à Damien FORESTAS
<i>Secrétaire de séance :</i>	M.	Damien FORESTAS

Observations sur le compte-rendu de la séance du 14 Décembre 2011 : NÉANT



Ordre du jour

- **LOGÉLIA** - Demande d'Exonération de la Taxe d'Aménagement d'Équipement pour les trois futures constructions « Chez Marceau »
- **LOCAL « LA COUSINETTE »** - Contrat de bail
- **PERSONNEL COMMUNAL** - Régime indemnitaire
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



- **LOGÉLIA - Demande d'Exonération de la Taxe d'Aménagement d'Équipement pour les 3 futures constructions « Chez Marceau »**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'exonération de la Taxe d'Aménagement d'Équipement sollicitée par l'Office Public de l'Habitat de la Charente LOGÉLIA, en vue de construire 3 maisons individuelles de type T2, T3 et T4 au lieu-dit « Chez Marceau » sur la commune de CLAIX (permis de construire référencé n° : PC 016 101 11 W0024 déposé le 22 Décembre 2011). Vote à l'unanimité.

- **LOCAL « LA COUSINETTE » - Contrat de bail**

Le Conseil Municipal a été sollicité par Mme Christelle THÉRAUD qui souhaite exploiter un restaurant dans l'immeuble appartenant à la commune au lieu-dit « La Cousinette ». Considérant qu'effectivement un service de restauration pourrait être opportun compte tenu des travaux de la Ligne à Grande Vitesse qui doivent commencer prochainement, le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation de Mme Christelle THÉRAUD dans cet immeuble communal à « la Cousinette », pour y exercer une activité de restauration.



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

Un bail commercial d'une durée minimum de 9 ans est consenti pour un montant de loyer n'excédant pas 6.800 € par an, pendant la 1^{ère} période triennale, sans répercussion de la taxe foncière. Ce bail inclura la mise à disposition d'une licence de 4^{ème} catégorie, sans majoration de prix, ainsi que la mise à disposition du mobilier dont la liste sera annexée au bail. Vote à l'unanimité.

● **PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la mise en place d'une indemnité d'administration et de technicité pour un agent communal, au regard des fonctions exercées, et en vue de régulariser la situation existante. Vote à l'unanimité.

● **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- INSEE - Recensement de la population

Suite à l'enquête de recensement réalisée en Janvier-Février 2010, la nouvelle population légale retenue par l'INSEE et en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2012, est de 934 habitants.

- FRELON ASIATIQUE - Proposition de loi pour créer un fonds de prévention contre la prolifération du frelon

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal

- du courrier de M. Lucien BARRAUD relatif au frelon asiatique, dans lequel il demande une meilleure prise en charge par les pouvoirs publics des problèmes engendrés par la prolifération des frelons asiatiques dans nos communes

- de la proposition de loi tendant à créer un fonds de prévention contre la prolifération du frelon asiatique déposée par la sénatrice Mme Nicole BONNEFOY

- de la correspondance de M. le Préfet de Région Poitou-Charentes indiquant entre autres points détaillés, qu'une réflexion est actuellement engagée au niveau national, notamment par le ministère en charge de l'environnement, pour un éventuel classement du frelon asiatique comme espèce nuisible.

- LIGNE À GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE - Gestion des ouvrages de rétablissement des voiries

Des projets de convention entre LISEA / COSEA et le Conseil Général de la Charente sont en cours de préparation, concernant les modalités de remise et d'entretien des ouvrages de rétablissement des voiries existantes interceptées par la ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux. Sur la commune de Claix, l'échangeur au lieu-dit « Bellevue » en bout de viaduc fera ainsi l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud et LISEA / COSEA.

- Élections présidentielles et législatives 2012

Les élections présidentielles se dérouleront les 22 Avril et 6 Mai 2012 et les élections législatives les 10 et 17 Juin 2012.

- SACEM - Forfait annuel de droits d'auteur

La SACEM et l'Association des Maires de France ont élaboré un nouveau forfait annuel des droits d'auteur réservé aux manifestations en musiques à la population, réservé aux communes de moins de 2.000 habitants. La formule multi-séances comprend une manifestation musicale sans recette et dont le budget des dépenses est inférieur à 2.000 € T.T.C. (type repas en musique), une manifestation avec fond sonore musical (type cérémonie annuelle de vœux, vernissage, etc.) et une séance à caractère social dont le budget des dépenses hors restauration est inférieur à 2.000 € (type repas des aînés). Le forfait annuel de droits d'auteur proposé s'élève alors à 125 €.



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

- ESPACE 2011 - Réunion d'information organisée par l'A.M.F. et la Chambre d'Agriculture

L'Association des Maires de France organise en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Charente une information à destination des élus sur le thème des « enjeux agricoles dans les territoires », le Jeudi 9 Février 2012 de 14h30 à 17h30 et sollicite la mise à disposition de L'espace 2011.

- Numérotation et dénomination officielle des voies publiques

* Les bons à tirer ont été validés auprès de l'entreprise Signature, permettant la fabrication des nouveaux panneaux, dont l'implantation est prévue dès que la livraison aura été effectuée.

* la Poste de Roullet pourra délivrer des cartes aux habitants qui en feront la demande, pour effectuer leur « changement d'adresse ».

* Un devis a été sollicité auprès de la société K3 Production pour effectuer la nouvelle cartographie de la commune.

Séance levée à 22h30